



Restaurants et Vins en Vallée du Rhône

Une dynamique valorisante pour votre restaurant



Vous, restaurateur, êtes un acteur clé du tourisme en Vaucluse... d'autant que le département, terre de vignobles, regorge de produits du terroir. L'oenotourisme connaît un réel engouement et s'accompagne de nouvelles attentes des clientèles, en partie sur la dégustation des vins au restaurant. Devenu filière prioritaire pour l'ADT Vaucluse Tourisme, en partenariat avec Inter Rhône et l'UMIH, associez-vous dès aujourd'hui à l'opération « **Restaurants et Vins en Vallée du Rhône** ».

Quel objectif ?

Valoriser, dès 2012, les restaurants traditionnels qui privilégient les productions locales de qualité sur leur carte des vins : Côtes du Rhône, AOC Ventoux et AOC Luberon.

Pour qui ?

Tous les restaurants traditionnels qui valorisent les produits locaux et qui s'engageront pour une durée de 3 ans renouvelable à respecter les critères de cette démarche (cf. au verso de cette page).

Pourquoi s'inscrire dans cette nouvelle opération ?

- **Intégrer un réseau de restaurateurs qualifiés**, réunis autour des valeurs des vignobles AOC de la Vallée du Rhône
- **Être les acteurs privilégiés des actions de promotion** de l'ADT Vaucluse et d'Inter Rhône en matière d'oenotourisme, en France et à l'étranger : mise en avant particulière sur les sites Internet et les éditions, valorisation dans les campagnes de promotion et contacts prioritaires des accueils de journalistes.
- **Être identifiés par le client grâce à un logo spécifique**, repris sur tous les supports de communication.
- **Bénéficier de supports promotionnels valorisants** : un lot de matériel promotionnel gratuit sera fourni la première année (100 sacs 1 bouteille, 24 verres, 50 éthylo-tests, des vitrophanies, une carte géographique des vignobles au format numérique) et des approvisionnements à prix coutant seront proposés.
- **Participer gratuitement à des dégustations-formations**, organisées spécialement pour vous et les restaurateurs du réseau, avec les vignerons.
- Anticiper dès à présent votre future participation aux projets nationaux comme le label « Vignobles et Découvertes »

Comment intégrer ce nouveau dispositif ?

Vous êtes restaurateur et cette démarche vous intéresse. Inscrivez-vous dès à présent dans cette démarche gratuite, en renvoyant le bulletin d'inscription à l'adresse indiquée.

Restaurants et Vins en Vallée du Rhône



Nos engagements respectifs



La charte « Restaurants & Vins en Vallée du Rhône » a pour objectif la valorisation des productions locales de qualité. Aussi, sous la dénomination « vins de la Vallée du Rhône » employée ci-après, il faut comprendre :

- Les Côtes du Rhône (incluant les Côtes du Rhône, les Villages et les Crus), Ventoux, Luberon, Costières de Nîmes, Grignan Les Adhémar et Côtes du Vivarais (appellations représentées par Inter Rhône)
- Les IGP pour le département de l'Ardèche uniquement (appellations représentées par Inter Vins Sud Est).

LA CARTE DES VINS

- Elle doit comporter au minimum **60% de vins de la Vallée du Rhône** et fournis par au moins 2 producteurs/négociants différents.
- **La carte des vins sera en tout ou partie renouvelée** au moins une fois par an.
- Une carte géographique en français et en anglais présentera le vignoble, les cépages et terroirs locaux. Le cas échéant, elle pourra être fournie sur demande au format numérique.
- Le support carte des vins doit être :
 - soit neutre,
 - soit sous l'enseigne de l'établissement,
 - soit l'enseigne d'un producteur ou d'un négociant de la Vallée du Rhône, (proscrire les cartes à l'effigie des autres régions viticoles).

LE SERVICE DU VIN

- **Le service au verre des vins de la Vallée du Rhône dans les 3 couleurs (rouge, rosé et blanc) doit être proposé** et inscrit sur la carte, à un prix modéré et une contenance clairement affichée, conformément à la réglementation.
- **Outre la bouteille 75cl, un autre format-bouteille (37,5cl ou 50cl) doit pouvoir être proposé** à la clientèle, au moins pour une partie de la gamme des vins de la Vallée du Rhône dans les 3 couleurs (rouge, rosé et blanc).

- Le respect de la **température idéale de service** des vins est impératif
- **Une bouteille entamée pourra être emportée** par le client à la fin de son repas dans un sac adapté. Ce service sera être systématiquement proposé au client et inscrit sur la carte.
- **Le restaurateur proposera le service du vin dans des verres de dégustation** – Ne seront acceptés que les verres satisfaisant à la dégustation (type INAO) ou dans une verrerie de qualité.
- La **mise à disposition d'éthylotests** sera mentionnée sur la carte des vins et reste soumise à la demande du client, dans un souci de prévention routière.
- Le restaurateur s'engage à offrir un verre de vins de la Vallée du Rhône en apéritif aux porteurs de la carte « Club Côtes du Rhône » (réseau d'amateurs de vin en cours d'organisation par Inter Rhône)

CONNAISSANCE DU VIN

- Le restaurateur et/ou la personne en charge du service du vin, doivent avoir suivi une formation relative au service et à la connaissance du vin ou s'engager à suivre une demi-journée d'information gratuite sur ce thème organisée par l'Ecole hôtelière, à raison d'une session annuelle.
- Sur demande des restaurateurs, des formations spécifiques pourront être proposées (en fonction des fonds de formation de chacun)

PROMOTION / COMMUNICATION

- Un premier lot de matériel promotionnel, marqué « Restaurants et Vins en Vallée du Rhône », sera fourni aux établissements membres :
 - 100 sacs 1 bouteille
 - 24 verres
 - 50 éthylotests
- Le restaurateur qui le souhaite pourra s'approvisionner à prix coutant auprès d'Inter Rhône, lors de commandes groupées qui seront organisées.

- Des outils de communication spécialement créés pour valoriser la charte seront mis à disposition :
 - Un logo « Restaurants et Vins en Vallée du Rhône » sous format numérique à intégrer sur les supports de communication de l'établissement
 - 2 vitrophanies pour une mise en place obligatoire sur la devanture de l'établissement
 - 1 carte géographique des vignobles au format numérique
- Des outils de communication complémentaires pourront être proposés par les appellations qui le souhaitent aux restaurateurs, dans le respect de la charte graphique « Restaurants et Vins en Vallée du Rhône » (par exemple, kit promotionnel sur le secteur de l'AOC Ventoux). Tout matériel à l'effigie d'une autre région viticole est à proscrire.
- L'ADT s'engage à valoriser, en les identifiant de façon spécifique, l'ensemble des établissements membres sur son territoire à travers son site Internet, les éditions concernées et sa communication média.
- Les restaurants bénéficieront du soutien d'Inter Rhône dans ses actions de communication concernées.
- Le restaurant s'engage à rappeler son appartenance au réseau dans toutes ses communications (plaquettes, site internet) et à diffuser les supports de communication « Restaurants & Vins en Vallée du Rhône » qui lui seront fournis tels que : autocollant, charte (à inclure dans la carte et éventuellement à afficher), plaquette...

AUTRES CRITERES RECOMMANDES

- Le restaurant membre est invité à proposer :
 - un Menu « Accord Mets et Vins » avec les vins de la vallée du Rhône,
 - une animation ponctuelle ou régulière associant un vigneron des vins de la Vallée du Rhône : soirée dégustation, repas sur le thème du vin, cours de cuisine...